



Strasbourg, 29 novembre 2021

CDCPP(2021)19
Point 12.2 de l'ordre du jour

**COMITÉ DIRECTEUR
DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE
(CDCPP)**

PATRIMOINE CULTUREL

**Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions
visant des biens culturels**

Journées européennes du Patrimoine

Stratégie 21

**Plan d'action de la Convention de Faro
et Projet conjoint « La Voie de Faro »**

Réseau Herein

Note du Secrétariat
préparée par la
Direction de la Participation démocratique
Service de la Culture, de la Nature et du Patrimoine

I. CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LES INFRACTIONS VISANT DES BIENS CULTURELS¹

Contexte général

[La Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels](#) a été ouverte à la signature le 19 mai 2017 lors de la 127^e session du Comité des Ministres à Chypre. Elle remplace la précédente Convention de Delphes de 1985. En novembre 2021, la convention comptait **13 signataires** : l'Arménie, Chypre, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, le Monténégro, le Portugal, la Fédération de Russie, Saint-Marin, la Slovénie, l'Ukraine, et un État non-membre, le Mexique. La convention entrera en vigueur dès qu'elle aura été ratifiée par cinq États, dont au moins trois États membres du Conseil de l'Europe. À ce jour, Chypre, la Grèce, la Lettonie et le Mexique l'ont ratifiée.

État d'avancement

La participation à des conférences, à des séminaires, à des forums et à d'autres réunions a été l'un des axes d'action de la Convention de Nicosie depuis son adoption. En 2021, le Conseil de l'Europe a participé au webinaire multipartite organisé le 9 avril 2021 par la présidence italienne du G20, sur le thème « La protection du patrimoine culturel et la lutte contre le trafic illicite : l'avenir nous rendra notre passé ». La convention a été également présentée lors de l'atelier intersessions consacré à la culture, aux droits de l'homme et à la protection des droits culturels organisé par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme les 14 et 15 juin 2021. Le rapport ultérieur du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a recommandé que les États devraient accélérer la ratification de la Convention de Nicosie, car une ratification supplémentaire est nécessaire pour son entrée en vigueur.

La collaboration se poursuit avec l'Unité de coopération en matière de droit pénal du Conseil de l'Europe. Un [Projet](#) intitulé « Lutter contre les infractions visant les biens culturels » est actuellement mis en œuvre avec le soutien de Chypre. Il vise à fournir une assistance technique et un soutien aux États parties à la Convention de Nicosie. Le projet consistera à analyser les lacunes existant dans le cadre juridique et procédural de la répression des infractions visant les biens culturels des États ayant signé/ratifié la Convention de Nicosie, et à évaluer leurs besoins en vue d'harmoniser leur législation avec les normes de la Convention de Nicosie.

Afin de promouvoir la Convention sur les infractions visant des biens culturels, une courte brochure sera publiée d'ici la fin de 2021. En 2022, une brochure sera produite offrant des lignes directrices aux États membres et aux autres parties prenantes sur la meilleure façon d'aborder la Convention et d'appliquer ses dispositions.

Actions requises

Le CDCPP est invité à :

- prendre note de la signature de la Convention de Nicosie par la Hongrie en octobre 2021 et encourager les autres États membres, et les États non-membres du Conseil de l'Europe qui ont participé à l'élaboration de la Convention, à la signer et à la ratifier;
- promouvoir la Convention de Nicosie en tant qu'un instrument ouvert lors de manifestations européennes et internationales ;
- se féliciter de la collaboration étroite entre la Division de la Culture et du Patrimoine culturel et l'Unité de coopération en matière de droit pénal du Conseil de l'Europe, en tant que moyen prometteur de réaliser les objectifs de la Convention de Nicosie ;
- se féliciter du premier projet d'assistance technique destiné aux États parties à la Convention de Nicosie et remercier les autorités chypriotes de l'avoir soutenu ;

¹ Contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) : (4) *Éducation de qualité* ; (9) *Industrie, innovation et infrastructure* ; (11) *Villes et communautés durables* ; (12) *Consommation et production durables* ; (16) *Paix, justice et institutions efficaces* ; (17) *Partenariats pour la réalisation des objectifs*.

II. JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE²

Contexte général

Les [Journées européennes du patrimoine](#) (JEP) sont l'événement culturel participatif le plus réputé auquel participent ensemble les citoyens européens. Lancé en 1985 en France, le programme constitue, depuis 1999, une initiative conjointe du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne.

État d'avancement

Thèmes paneuropéens



L'idée lancée en 2015 de définir des thèmes communs pour les JEP s'est avérée fructueuse, puisqu'elle a permis de rassembler les manifestations sous une même bannière, et de renforcer ainsi la dimension européenne du programme.

En 2021, les Journées européennes du patrimoine célèbrent le caractère inclusif et diversifié du patrimoine sous le thème commun « **Patrimoine : tous compris !** », avec la participation de 35 pays. Les thèmes communs choisis pour les prochaines années sont « Un patrimoine durable » (2022), « Un patrimoine vivant » (2023), « Patrimoine des routes, réseaux et connexions » (2024) et « Patrimoine architectural » (2025).

Le Comité consultatif des JEP sur le patrimoine inclusif a élaboré une brochure [« Patrimoine : tous compris ! »](#) afin de présenter le thème et de fournir aux organisateurs des idées et des conseils pratiques pour mettre en place les manifestations des JEP. Elle présente également des contributions des coordinateurs nationaux des JEP en Europe ainsi que des études de cas provenant de pays participants.

La boîte à outils « Nous sommes la culture », qui fournit des conseils pratiques aux coordinateurs nationaux des JEP pour accroître la diversité des participants aux manifestations qu'ils organisent, a aussi été publiée.

Une attention particulière a été accordée au Patrimoine durable lors de la réunion plénière en ligne des coordinateurs nationaux des JEP le 4 novembre afin de permettre des discussions en vue de préparer les célébrations des JEP de l'année prochaine. La brochure destinée à présenter le thème de 2022 et à offrir des exemples de projets et d'événements autour du Patrimoine durable est en cours d'élaboration en automne 2021.

Jeunes acteurs du patrimoine européen



L'initiative [Jeunes acteurs du patrimoine européen](#) est considérée comme une occasion unique d'associer les membres les plus jeunes de la société aux activités sur le patrimoine, à la fois en ligne et dans leur environnement immédiat.

Des modifications ont été apportées à l'initiative pour assurer une participation plus importante de groupes scolaires que de jeunes à titre individuel. Des mentors ont été chargés de repérer des groupes d'enfants intéressés par le patrimoine, de leur présenter le patrimoine local environnant et de veiller à ce que l'activité soit pratiquée dans le respect de la [politique de protection des enfants du Conseil de l'Europe](#). Le [Manuel du Conseil de l'Europe sur la participation des enfants](#) « Écouter –

² Contribution aux ODD : (4) Education de qualité ; (5) Égalité entre les sexes ; (8) Travail décent et croissance économique ; (11) Villes et communautés durables ; (12) Consommation et production durables ; (13) Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique ; (17) Partenariats pour la réalisation des objectifs.

Agir – Changer », ainsi que la Stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant et la Garantie européenne pour l'enfance | Commission européenne (europa.eu) qui devraient guider les activités de sorte qu'elles s'exercent dans un cadre juridique clair au niveau local.

En raison de la pandémie de covid-19, le lancement de l'édition 2020 a été reporté à septembre 2021. Cela permet de faire coïncider l'initiative Jeunes acteurs du patrimoine européen avec la rentrée scolaire et la saison des JEP, et de faciliter son intégration dans les activités scolaires. Neuf pays (Macédoine du Nord, Lettonie, Finlande, Fédération de Russie, Ukraine, Slovaquie, Islande, Monténégro et Espagne) participent à l'édition actuelle de cette activité. Les coordinateurs nationaux des JEP ont sélectionné deux gagnants nationaux (un par catégorie d'âge - 6-11 ans et 11-17 ans), puis le jury européen a évalué leurs contributions et a sélectionné 10 gagnants européens qui étaient ensuite invités à présenter et partager leurs contributions lors d'une cérémonie en ligne qui aura lieu le 9 décembre 2021. Toutes les candidatures reçues sont visibles sur le site Internet des JEP.

Récits sur le patrimoine européen

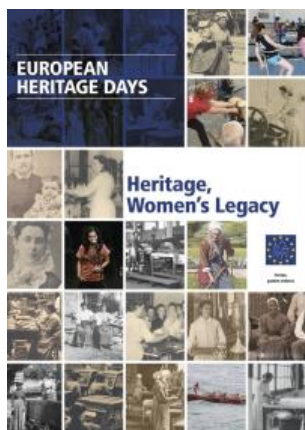


L'Appel à récits sur le patrimoine européen, une initiative de mise en concurrence en vue de l'octroi de subventions, a été lancé en 2018 dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel. Cette activité vise à mettre en lumière la dimension européenne de sites du patrimoine et des travaux entrepris dans ce domaine par des communautés d'Europe.

Les communautés sont invitées à partager leurs histoires, grandes et petites, et éventuellement à les transformer en projets subventionnés, qui contribueront au patrimoine de leurs communautés d'aujourd'hui. Le processus de sélection est présenté dans les conditions générales de l'appel à récits, et suite à l'évaluation par un panel européen, jusqu'à 10 récits seront récompensés par une subvention allant jusqu'à 10 000 € pour

mener à bien leurs projets. La nouvelle édition de l'appel a été lancée le 17 novembre 2021.

Projets européens de coopération transfrontalière



L'initiative des projets européens de coopération transfrontalière, qui vise à promouvoir la dimension européenne des JEP par l'octroi de subventions directes, a également été lancée en 2018 dans le cadre de l'action menée pour soutenir et stimuler l'Année européenne du patrimoine culturel. Il s'agit de soutenir financièrement un petit nombre de projets transfrontaliers organisés et dirigés par les coordinateurs nationaux des JEP. Dans le cadre de ces projets, les coordinateurs nationaux travaillent ensemble pour rechercher des synergies et transmettre leurs connaissances communes au réseau des JEP.

Les activités sont dirigées par le coordinateur national des JEP du pays à l'initiative du projet, en coopération avec les coordinateurs nationaux des pays partenaires. Le bénéficiaire de la subvention doit être un ministère, un organisme national, une institution ou une association qui travaille avec des pays partenaires pour développer des projets européens de coopération transfrontalière en vue de renforcer la dimension européenne du programme et d'y faire participer des publics plus larges et plus divers.

Pour faire une demande de subvention, les coordinateurs nationaux des JEP sont invités à présenter des propositions de projet et à proposer des partenariats lors de l'assemblée annuelle des JEP. Des propositions de projet résumées peuvent également être soumises par courriel au secrétariat à l'adresse : jep-ehd@coe.int. Les propositions de projet sont examinées par le secrétariat, en concertation avec la Commission européenne et les coordinateurs nationaux des JEP partenaires.

Deux propositions de projets transfrontaliers sont en cours d'évaluation en vue de financer des activités menées par la Roumanie en partenariat avec le Royaume-Uni (Écosse) et l'Ukraine (titre provisoire: Patrimoine vivant : Perspectives des paysages culturels européens vues par les écoles de

l'architecture)) et par le Royaume-Uni (Écosse) en partenariat avec la Lettonie, la Finlande et la Suisse (titre provisoire : Journées européennes du Patrimoine et Wiki Aime les Monuments respectivement).

En outre, un petit nombre de visites transfrontalières d'échange entre coordinateurs nationaux peuvent être financées pour faciliter et encourager le partage de bonnes pratiques.

Synergies avec les sites ayant obtenu le label « Patrimoine européen »



En coopération avec la Commission européenne, des lignes directrices ont été développées pour offrir aux sites ayant obtenu le Label du patrimoine européen une opportunité de financement pour mettre en œuvre des projets spécifiques dans le cadre du programme JEP. La nouvelle édition de l'appel a été lancée le 17 novembre 2021. Jusqu'à 3 des 48 sites du Label du Patrimoine européen seront sélectionnés pour réaliser des projets à forte dimension européenne.

Visibilité et communication



Une nouvelle [animation numérique](#) expliquant comment participer aux événements JEP, sortie en septembre 2021, a été traduite en cinq langues supplémentaires en juin 2021 et a été largement partagée.

Un nouveau film documentaire, « [Chroniques des Journées Européennes du Patrimoine](#) » mettant en lumière des histoires des communautés JEP, a été enregistré au cours de la saison JEP 2020 en Géorgie, au Royaume-Uni (Angleterre) et en

Slovénie. La production a été finalisée en juillet 2021 et le film a été utilisé lors de la campagne promotionnelle pour la saison de 2021. Les sous-titres en plusieurs langues ont également été fournis.

Des articles d'actualité paraissent régulièrement et en plus grand nombre sur le site web du programme, des bulletins d'information sont envoyés deux fois par an par courrier électronique et des communiqués de presse sont publiés.

Les JEP ont continué de renforcer leur présence sur les médias sociaux.

FaceBook – www.facebook.com/EHDDays

Twitter – www.twitter.com/JEP_EHD

Instagram – www.instagram.com/europeanheritagedays

YouTube – www.youtube.com/channel/UCnoazY5ZN-NHBwkqy6JRm1w

En 2021, la participation du Programme des JEP à la promotion de l'Année européenne du rail 2021 a accru les synergies avec la Commission européenne.

La covid-19 et les JEP

Lors de l'assemblée en ligne des JEP de mars 2021, plusieurs coordinateurs nationaux ont présenté leur expérience de l'organisation de la saison 2020 des JEP. Celle-ci s'est caractérisée par la tenue de manifestations physiques avec un nombre limité de visiteurs et de strictes mesures sanitaires, mais aussi par le développement de nouveaux modes de mobilisation du public autour du patrimoine, grâce, en particulier, à des offres numériques. Ces initiatives numériques ont permis d'inscrire à long terme plusieurs milliers de sites et de monuments dans le patrimoine et de proposer aujourd'hui un programme des JEP qui est à la fois mené au niveau local et véritablement accessible dans le monde entier. Il était encourageant de voir les coordinateurs nationaux de toute l'Europe se tendre la main pour se soutenir et échanger des idées.

Pour répondre à la demande des coordinateurs nationaux, la série d'ateliers en ligne destinée aux coordinateurs nationaux et aux organisateurs de manifestations sur la numérisation des manifestations des JEP ont eu lieu entre mai 2021 et juillet 2021 sur le thème « Créer des images, réaliser des vidéos, organiser des visites virtuelles et faire des directs en ligne ». Les participants ont acquis les connaissances nécessaires pour assurer la promotion de la saison 2021 des JEP dans leur pays. Après une année marquée par la pandémie de COVID-19, les JEP ont célébré la réouverture des sites patrimoniaux en 2021, mais de multiples initiatives numériques sont restées pour donner un coup de pouce aux histoires locales, leur permettant de résonner au niveau européen et mondial.

Actions requises

Le CDCPP est invité à :

- saluer l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme des Journées européennes du patrimoine 2020-2021 ;
- féliciter le réseau des coordinateurs nationaux des JEP pour l'organisation réussie de dizaines de milliers de manifestations dans le cadre des Journées européennes du patrimoine de 2021 dans des circonstances très difficiles ;
- encourager les États membres à participer au thème paneuropéen choisi pour les Journées européennes du patrimoine en 2022, à savoir le « Un Patrimoine durable ».

III. STRATÉGIE 21³



Contexte général

La Stratégie 21 (ST21) fournit des lignes directrices pour promouvoir la bonne gouvernance et la participation à l'identification et à la gestion du patrimoine. Elle diffuse des approches innovantes pour améliorer l'environnement et la qualité de vie des citoyens européens. Elle a été officiellement lancée en avril 2017 à Chypre.

La Stratégie propose des recommandations et des pistes d'action concrètes concernant la gestion du patrimoine dans le cadre de ses trois composantes : Composante sociale, Développement territorial et économique, et Connaissances et éducation. Une [page web consacrée à la ST21](#) (en anglais et en français) propose des outils de base, tels que des défis, des recommandations, des pistes d'action et des bonnes pratiques liées aux interventions sur le patrimoine, ainsi que des textes de référence et des fiches d'information.

Les États membres du CDCPP, les observateurs et les autres parties prenantes ont fourni des exemples de bonnes pratiques témoignant de la mise en œuvre des recommandations de la Stratégie 21 en utilisant une approche participative et interdisciplinaire, notamment en relation avec les initiatives menées pendant l'Année européenne du patrimoine culturel, et également pour la publication, en juin 2019, de « [La collection dorée des bonnes pratiques](#) ».

L'approche globale retenue pour les bonnes pratiques comprend une brève analyse de l'impact et des résultats des interventions dans le domaine du patrimoine, y compris les obstacles rencontrés et les leçons apprises. L'accent est placé sur le changement et les approches innovantes et les lignes de convergences avec les principes de la Convention de Faro et le rapport « [Participatory Governance of Cultural Heritage](#) », publié en 2018 par le groupe d'experts MOC de l'Union européenne, sont mises en exergue.

³ Contribution aux ODD : (1) Pas de pauvreté ; (4) Éducation de qualité ; (5) Égalité entre les sexes ; (8) Travail décent et croissance économique ; (9) Industrie, innovation et infrastructure ; (11) Villes et communautés durables ; (12) Consommation et production durables ; (13) Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ; (17) Partenariats pour la réalisation des objectifs.

État d'avancement

Bonnes pratiques

À la suite du confinement lié à la covid-19, les États membres et la communauté plus large des acteurs du patrimoine ont été invités à partager de nouveaux [exemples de projets/pratiques exemplaires dans le cadre des travaux de la Stratégie 21](#), afin de les publier sur le site web. En 2020, une attention particulière a été accordée aux projets et aux bonnes pratiques d'éducation au patrimoine. En réponse à l'appel 2020, 45 nouvelles bonnes pratiques ont été recueillies (provenant de Grèce, de Croatie, de Pologne, de Géorgie, de France, d'Italie, de Belgique, de Slovénie, de Bosnie-Herzégovine, d'Espagne et de Turquie) et des contributions continuent d'arriver.

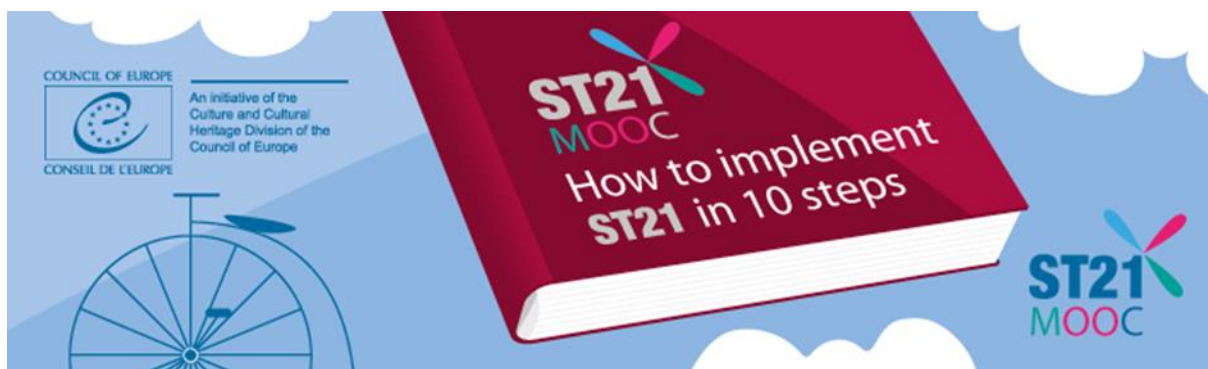
Fiches d'information

Des [fiches d'information](#) par des experts pour expliquer la mise en œuvre de la Stratégie 21 dans différents domaines professionnels sont en cours d'être rédigées, traduites et mises en ligne sur le site web de la ST21. Neuf fiches d'information sont déjà disponibles et une nouvelle fiche sur « L'intelligence artificielle au service du patrimoine culturel » s'ajoute à la collection en février 2022.

Guide méthodologique de la Stratégie 21

Un Guide méthodologique pour la Stratégie 21 est maintenant disponible (en anglais) et complète les fiches d'information et autres supports pédagogiques pour améliorer la mise en œuvre de la Stratégie.

CLOM ST21 : Comment mettre en œuvre la Stratégie 21 en dix étapes – plateforme d'apprentissage en ligne



- Un [nouveau CLOM interactif sur la ST21](#) est disponible depuis d'octobre 2021. Il permet une exploration conviviale des trois composantes de la Stratégie 21, traite de ses divers thèmes et recommandations et offre des fonctionnalités créatives. Il présente aux participants les origines et le contenu de la [Recommandation CM/Rec\(2017\)1 du Comité des Ministres aux États membres sur la Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au XXI^e siècle](#),
- Le CLOM forme les participants à évaluer leurs propres activités de sorte qu'ils puissent faire partie du pool des bonnes pratiques liées à la Stratégie 21. Il favorise également la constitution de réseaux par l'échange d'expériences et d'informations entre les participants, les enseignants et l'équipe du Conseil de l'Europe chargée de la Stratégie 21.

La formation CLOM est basée sur dix modules⁴ accompagnés de multiples ressources. Chaque module offre une vidéo spécialement conçue pour le module, une brochure apportant des informations

⁴ Les dix modules sont : 1. Introduction à la Stratégie 21 ; 2. Composante cohésion sociale de la Stratégie 21 ; 3. Composante développement territorial et économique ; 4. Composante connaissances et éducation ; 5. Comment utiliser le site web de la Stratégie 21 ; 6. Introduction au « soft monitoring » concernant l'impact intersectoriel ; 7. S'inspirer des bonnes pratiques - cohésion sociale au festival Budapest100 ; 8. S'inspirer des bonnes pratiques - développement spatial, économie locale et gouvernance à Dusheti et Chiatura (Géorgie) ; 9. S'inspirer des bonnes pratiques - projets éducatifs Tandem et L'art de parler ; travailler pour la démocratie ; 10. Demander à rejoindre le recueil de bonnes pratiques.

supplémentaires, notamment des liens vers des publications ou des sites web pertinents, afin de faciliter une compréhension plus approfondie du sujet, et des questionnaires d'auto-évaluation.

Les participants au CLOM devraient intervenir ou être intervenus dans au moins une manifestation liée au patrimoine, toujours en cours ou ayant pris fin il y a moins de deux ans. Ils s'exerceront à utiliser les modules de la Stratégie 21, à analyser leur activité et à la comparer avec les résultats pédagogiques proposés dans la formation en ligne.

Le CLOM ST21 sera disponible en français au printemps 2022. De plus, une boîte à outils associée pour les États membres sera disponible sous peu pour faciliter la traduction et l'édition de tous les supports MOOC ST21 disponibles dans les langues nationales.

La Stratégie 21 dans votre pays

Le site web de la ST21 comprend une page intitulée « La Stratégie 21 dans votre pays », où des exemples de bonnes pratiques nationales peuvent être trouvés, ainsi que la traduction de différents documents de la ST21, tels que les outils, le manuel et la méthodologie.

Communication/nouveautés du site web

La promotion de la ST21 consiste à :

- réorganiser le contenu du site web pour une convivialité optimale et mettre à jour les ressources existantes, notamment le recueil de bonnes pratiques ;
- présenter des exemples ciblés de la ST21 - pour faciliter les échanges d'informations sur les leçons tirées et la méthodologie de projet utilisée ;
- créer des comptes sur divers médias sociaux pour accroître la visibilité, la mise en réseau et l'accessibilité des travaux liés à la Stratégie 21.

Actions requises

Le CDCPP est invité à :

- se féliciter des progrès accomplis dans le suivi de la Stratégie 21 ;
- participer dans la mise en œuvre de la Stratégie 21, notamment en :
 - promouvant largement le nouveau CLOM aux niveaux national/régional/local ;
 - proposant des bonnes pratiques/initiatives et en contribuant à leur échange aux niveaux national et international ;
 - traduisant et adaptant les matériels promotionnels disponibles dans les langues nationales.

IV. PLAN D'ACTION DE LA CONVENTION DE FARO ET PROGRAMME CONJOINT « LA VOIE DE FARO »⁵

Contexte général

La [Convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société](#) offre un cadre pour définir le rôle de la société civile dans les processus de décision et de gestion liés au patrimoine culturel. Elle met l'accent sur les aspects importants du patrimoine dans leur relation avec les droits de l'homme et la démocratie et encourage une compréhension plus large du patrimoine et de ses rapports avec les communautés et la société. Elle invite les citoyens à prendre conscience que l'importance du patrimoine culturel ne réside pas dans les objets et les lieux en tant que tels, mais dans les significations et les usages qu'on leur attribue et les valeurs qu'ils représentent pour les sociétés.

Adopté en 2005 et entré en vigueur en 2011, 21 pays ont aujourd'hui ratifié cet instrument juridique et six l'ont signé.

⁵ Contribution aux ODD : (4) Éducation de qualité ; (5) Égalité entre les sexes ; (8) Travail décent et croissance économique ; (9) Industrie, innovation et infrastructure ; (10) Inégalités réduites ; (11) Villes et communautés durables ; (12) Consommation et production durables ; (13) Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ; (16) Paix, justice et institutions efficaces.

Les [pages web consacrées au Plan d'action de la Convention de Faro](#) présentent ses principaux objectifs et ses priorités, à savoir la gouvernance démocratique du patrimoine impliquant les acteurs locaux, le rôle du patrimoine dans le traitement des problèmes sociétaux et la mise en place d'un cadre de coopération et de politiques intégrées et inclusives.

Les travaux en 2021 comprennent :

Signatures et ratifications

Après la ratification de la convention par l'Italie le 15 décembre 2020, 2021 a été une année fructueuse, puisque trois nouveaux États membres ont rejoint les 25 pays ayant déjà ratifié et/ou signé la convention :

- **Chypre** a signé la convention le 19 février 2021 ;
- **l'Estonie** a signé la convention le 18 mars et l'a ratifiée le 15 avril 2021 (entrée en vigueur le 1^{er} août 2021) ;
- **la Pologne** a signé la convention le 10 mai 2021.

Le projet conjoint Conseil de l'Europe-Union européenne « La voie de Faro »

Ce projet conjoint a été prolongé par les deux parties jusqu'au 15 décembre 2021. Les activités complétées ou en cours sont les suivantes :



Séminaires régionaux de Faro

Le troisième séminaire a eu lieu en ligne (en coopération avec le ministère de la Culture, des Sports et de la Jeunesse de Géorgie et de l'Agence nationale géorgienne pour la préservation du patrimoine culturel) les 10 et 11 juin (voir <https://www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/third-faro-regional-seminar-10-11-june-2021>) ;



Le quatrième séminaire a été organisé conjointement avec l'Institut national du patrimoine de Roumanie et le ministère roumain de la Culture les 14 et 15 octobre à Bucarest (Roumanie) dans un format hybride (voir <https://www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/fourth-faro-regional-seminar>)

Jeu de rôle en ligne « Votre voie de Faro »

La version finale du jeu sera présentée lors de la conférence finale du projet conjoint en décembre 2021



La technologie choisie permet de faire évoluer le jeu dans le temps et d'y ajouter de nouveaux scénarios et choix suggérés par les utilisateurs.

Conférence finale du projet conjoint au Portugal

- La conférence finale du projet conjoint qui rassemblera l'ensemble des États membres, célébrera l'adhésion des parties prenantes aux principes de la Convention de Faro et invitera d'autres partenaires à y adhérer au moyen de lignes directrices spécifiques et d'illustrations concrètes des principes de Faro à l'œuvre.
- Des préparatifs avec les partenaires portugais sont en cours, en privilégiant une réunion présentielle le 3 décembre 2021, mais en même temps permettant une participation à distance, en vue des circonstances.

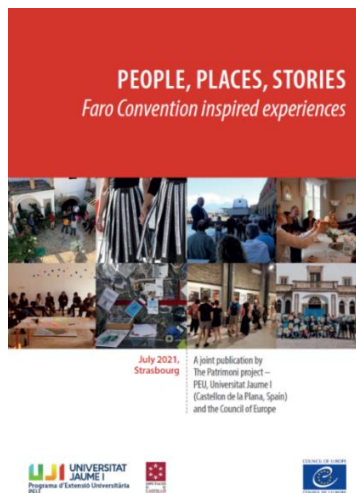
Plan d'action de Faro

La nouvelle brochure sur la Convention de Faro

- Grâce à des initiatives locales et/ou aux autorités nationales, la brochure bilingue anglais/français est à présent disponible en ligne en allemand, en italien, en serbe, en lituanien et en néerlandais.
- Une [vidéo](#) de février 2021 par Snežana Samardžić-Marković, Directrice générale de la démocratie, insiste sur l'importance qu'il y a à promouvoir les principes de la convention et plus particulièrement la participation des citoyens et des communautés à la prise de décision.

Publication « Des gens, des lieux et des histoires »

- En collaboration avec l'Université Jacques-I^{er} de Castellón (Espagne), un choix d'articles rédigés par des communautés, des experts et des associations sur leurs activités et projets patrimoniaux inspirés par les principes de la Convention de Faro au niveau européen a été rassemblé et est disponible en version papier et en ligne (<https://rm.coe.int/people-places-stories-faro-convention-inspired-experiences/1680a3e6a0>)



Compilation d'études par pays réalisées par des experts d'États membres non-signataires

Ces études visent à recenser les initiatives dans le domaine du patrimoine qui appliquent déjà les principes de la Convention de Faro et montrent la valeur ajoutée qu'apporterait la signature de la convention.



- Un première étude sur la Pologne est [disponible en ligne](#) et des études similaires sur la Roumanie, la Géorgie et la France seront en ligne bientôt ;
- Des experts d'autres pays ont été invités à produire des études similaires.

Activités du Réseau de la Convention de Faro (FCN) (sélection)

- Des discussions en ligne sur des sujets liés à la convention de Faro (impact sur les ODD, initiatives d'auto-évaluation) ont lieu régulièrement entre les membres afin de maintenir un réseau actif et de discuter des futures collaborations ;
- Une réflexion sur le rôle joué par les initiatives inspirées de Faro dans le développement du tourisme durable a été engagée en avril après avoir participé à une e-conférence sur le tourisme responsable et se poursuivra en septembre à l'occasion du festival ITACA 2021 (Sardaigne) ;
- Le cinquième rassemblement du réseau européen de la Convention de Faro se tiendra en décembre 2021 à Venise (Italie) après le rassemblement annuel du réseau italien de la convention.

Actions requises

Le CDCPP est invité à :

- encourager les Etats membres du Conseil de l'Europe à signer et ratifier la Convention de Faro ;
- saluer l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet conjoint avec l'UE « La voie de Faro » et du plan d'action de la Convention de Faro et à participer à ces travaux, notamment en :
 - diffusant des matériels promotionnels et des traductions ;
 - promouvant le nouveau jeu sur Faro ;
 - participant à la conférence finale du projet conjoint en décembre au Portugal ;
 - désignant des représentants nationaux et des experts qui pourraient réaliser des études par pays sur des initiatives inspirées par la Convention de Faro ;
 - soutenant les initiatives inspirées par la Convention de Faro aux niveaux local, régional et national ;
 - échangeant et en donnant des conseils sur les activités prévues en 2022 et au-delà.

V. RÉSEAU HEREIN⁶

Contexte général

HEREIN a été créé par le Conseil de l'Europe à la demande des États membres pour rendre compte de l'évolution des législations et des pratiques dans les pays participants et permettre la mise en commun et le partage d'informations sur le patrimoine culturel. Conformément aux conclusions de la [5^e session de la Conférence européenne des ministres responsables du patrimoine culturel](#) (Portoroz, Slovénie, 2001), le réseau HEREIN a pour objectifs de :

- faire de la base de données un outil efficace et efficient de collecte et de partage, non seulement d'informations, mais aussi de connaissances ;
- fournir des informations par pays sur des sujets de préoccupation spécifiques du Comité directeur, touchant au patrimoine culturel ;
- renforcer sa capacité à servir d'espace d'échanges et de réseau pour les professionnels du patrimoine.

⁶ Contribution aux ODD : (4) Éducation de qualité ; (5) Égalité entre les sexes ; (8) Travail décent et croissance économique ; (9) Industrie, innovation et infrastructure ; (13) Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ; (17) Partenariats pour la réalisation des objectifs.

État d'avancement

En 2021, dans la limite des ressources disponibles, les activités sont notamment les suivantes :

- diffusion de la publication bilingue sur la signalétique patrimoniale, éditée en 2020 et résultant d'une enquête participative ;
- analyse des réponses à l'enquête participative sur le patrimoine culturel et l'action climatique, lancée fin 2020 en vue des débats thématiques du CDCPP sur le changement climatique ;
- réunion en ligne des correspondants "HEREIN au jardin" (12 février 2021, 23 participants) pour discuter de l'édition européenne de *Rendez-vous aux jardins* (promue par ce réseau) à laquelle 24 pays européens ont participé ;
- nouvelle enquête thématique sur la formation spécialisée dans le domaine des parcs et jardins et collecte des dernières informations sur les politiques nationales des jardins historiques pour mettre à jour la page web dédiée ;
- lancement d'une nouvelle enquête participative sur les formations liées au patrimoine pour enrichir le site HEREIN ;
- ajustements finaux du nouveau questionnaire proposés par le groupe HEREIN sur les rapports nationaux et consultation des coordinateurs nationaux avant sa mise en œuvre effective ;
- préparation d'une réunion présentielle des coordinateurs nationaux en 2022 pour réfléchir à l'évolution future de HEREIN.
- confirmation et/ou nomination de coordinateurs nationaux HEREIN par les Etats membres afin d'élargir la couverture du système d'information et par conséquent l'échantillon de réponses, enrichissant à leur tour les analyses basées sur HEREIN ;

Actions requises

Le CDCPP est invité à :

- encourager l'ensemble des États membres à participer aux activités et initiatives d'HEREIN en désignant (le cas échéant) un coordinateur national en tant que correspondant ;
- tirer parti de la contribution potentielle du réseau HEREIN aux débats du CDCCP à travers la collecte et l'analyse d'informations pertinentes ;
- participer aux activités et soutenir les efforts de consolidation du projet HEREIN, y compris par des contributions volontaires.